



Doc. 16479

15 septembre 2026

La solidarité avec Ceuta, un test pour l'Europe

Proposition de résolution

déposée par Lord Michael GERMAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Entre le 30 et le 31 juillet 2026, la ville espagnole de Ceuta a connu une nouvelle vague d'arrivées irrégulières; plus de 72 000 personnes ont traversé la frontière par voie terrestre et maritime depuis le Maroc. Plus d'une centaine de personnes auraient perdu la vie au cours de ces traversées périlleuses. Au 31 juillet, au moins 90 % des personnes ayant franchi la frontière étaient retournées au Maroc.

Au 5 septembre 2026, d'après les estimations, de 5 000 à 10 000 personnes, dont plus d'un millier de mineurs, se trouvaient toujours à Ceuta. L'ampleur et la rapidité des arrivées ont fait peser une pression exceptionnelle sur les structures d'accueil locales et ont créé une urgence humanitaire. De nombreux migrant-es, y compris des enfants et d'autres personnes vulnérables, vivent dans des conditions précaires. L'accès aux procédures de filtrage et d'asile reste difficile; des tensions sociales croissantes sont signalées et des allégations font état d'épisodes de violence contre et entre les personnes migrantes.

On ne saurait attendre de l'Espagne et des autorités de Ceuta qu'elles gèrent cette situation seules. Les États européens, et en particulier ceux membres de l'Union européenne, devraient faire montre de solidarité et apporter un soutien concret, tandis qu'une coopération étroite et constructive avec les autorités marocaines reste essentielle.

Toutes les mesures prises doivent respecter les droits humains, la dignité humaine et l'État de droit, contribuer à désamorcer les tensions et éviter toute instrumentalisation des migrations.

Il faut notamment s'assurer que l'accueil et le filtrage sont réalisés de manière appropriée. Il convient également de porter une attention particulière à la protection des enfants et des personnes vulnérables, à l'accès rapide aux procédures d'asile et, le cas échéant, à la mise en œuvre rapide des retours dans le plein respect du principe de non-refoulement. La situation des mineurs revêt une importance particulière à cet égard.

Compte tenu de l'ampleur sans précédent de ce passage de la frontière et des versions profondément contradictoires concernant les allégations selon lesquelles cette crise aurait été orchestrée ou selon lesquelles il y aurait eu des avertissements préalables des services de renseignement, il est urgent que l'Assemblée parlementaire prépare un rapport indépendant afin d'établir les circonstances et les causes qui ont conduit à ce franchissement massif. Le rapport devrait également décrire les mesures à prendre sans délai sur le plan des infrastructures ainsi que les mesures humanitaires, diplomatiques et législatives qui s'imposent.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
AKALIN Mehmet, Türkiye, ADLE
ALCOBÉ Meritxell, Andorre, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
CAMAJ Nikolla, Monténégro, ADLE
ÇELİK KANAT Sena Nur, Türkiye, ADLE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GÖKA Meryem, Türkiye, NI
GRIFFIN Theresa, Royaume-Uni, SOC
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
HOŁOWNIA Szymon, Pologne, ADLE
HOYO Belén, Espagne, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MacCLEARY James, Royaume-Uni, ADLE
OBERHOFER Dominik, Autriche, ADLE
PLAVÁKOVÁ Lucia, République slovaque, ADLE
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
SPERANZA Roberto, Italie, SOC
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe